



Communauté
d'universités
et établissements
de Toulouse



Plan de mobilité durable inter-établissements [2025-2028]

Communauté d'universités et établissements de Toulouse

Université Toulouse Capitole, Université Toulouse - Jean Jaurès,
Université de Toulouse, Toulouse INP, INSA Toulouse, ISAE-SUPAERO, INU Champollion, ENAC,
UTTOP, ENSA de Toulouse, ENVT, ENSFEA, ICAM, IMT Mines Albi, TBS Education, CREPS de Toulouse, isdaT

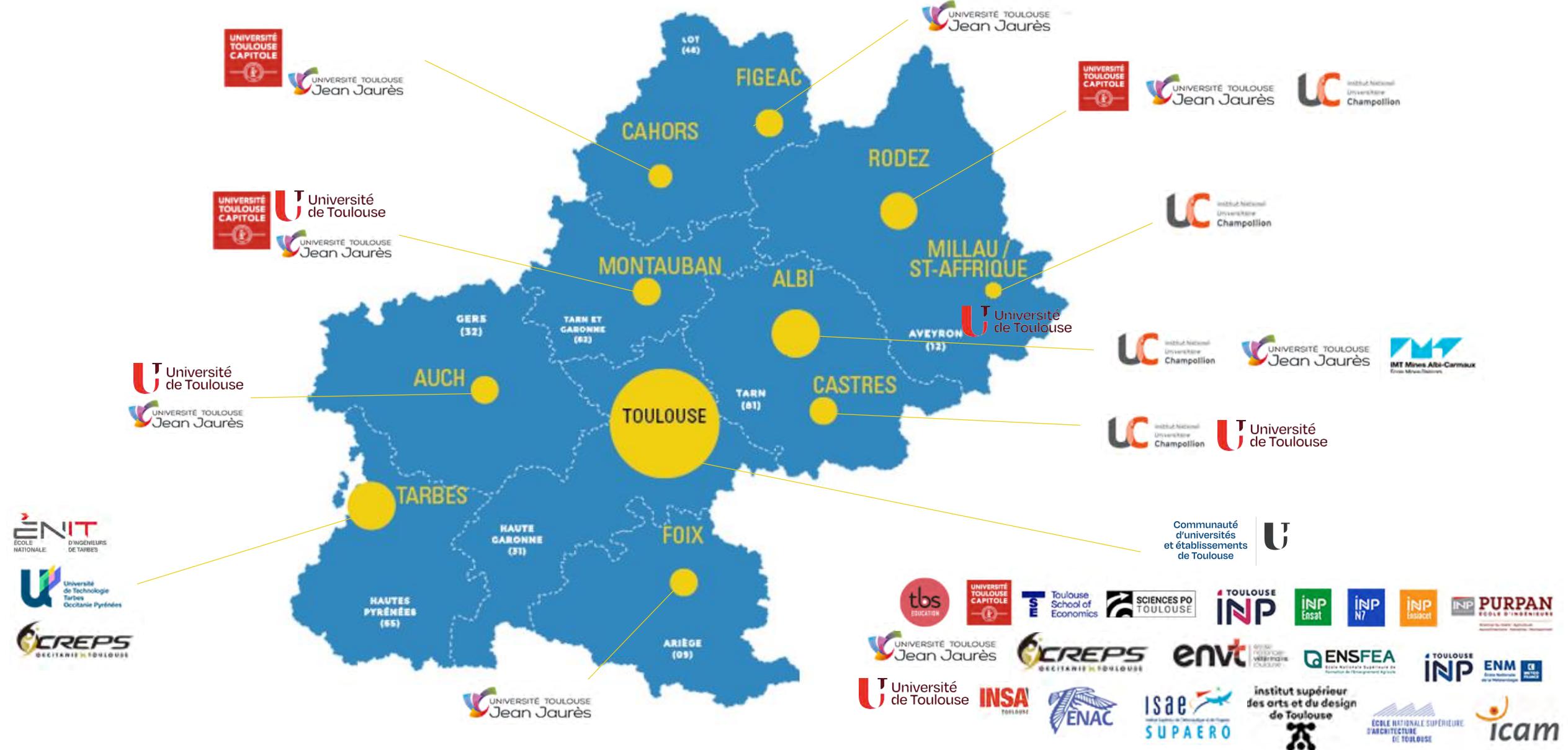


Pourquoi faire un plan de mobilité pour l'Université?



- La Communauté d'universités et établissements de Toulouse génère d'importants flux de mobilité quotidienne et les transports représentent donc un enjeu central tant en termes d'**attractivité** que **d'empreinte écologique**.
- La mobilité représente la **première source d'émission de gaz à effet de serre** pour les établissements universitaires, et la réduction de cette source est l'un des objectifs majeurs de l'action du Gouvernement en faveur de la transition écologique.
- Depuis 2019 et la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), le Plan de Mobilité est une **obligation légale** pour les organisations de plus de 50 travailleurs.
- **Le Plan de Mobilité Inter-Etablissements (PMIE)** est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements, pour diminuer les émissions polluantes et réduire l'usage individuel de la voiture (autosolisme).
- Ce plan de mobilité a été co-construit avec les autorités organisatrices de la mobilité sur notre territoire, afin de faire évoluer les solutions de transport durable.

Les établissements du PMIE



Les partenaires du PMIE



Expertises territoriales



**Villes universitaires
d'équilibre**

Sponsors

Calendrier et méthodologie

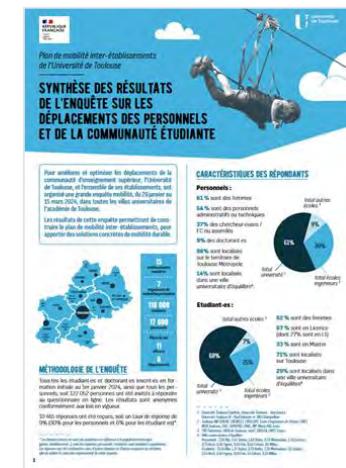


- Un plan d'actions partenarial et partagé, constituant un document cadre à décliner par les campus & établissements.
- Des groupes de travail définis en fonction de thématiques identifiées sur la base d'un diagnostic mobilité complet (enquête mobilité et étude de cartographie des lieux de résidence).
- Une ambition de report modal* forte pour réduire l'autosolisme.

*Le report modal désigne le transfert d'un mode de transport à un autre, généralement dans une logique d'optimisation et de réduction de l'impact environnemental.

Calendrier :

- **Novembre 2023** : lancement de la démarche PMIE
- **Janvier - Septembre 2024** : élaboration du diagnostic mobilité personnels et étudiants
Synthèse de l'enquête mobilité : consultable [ici](#)
Rapport complet : consultable [ici](#)
- **Octobre 2024 - Février 2025** : élaboration du plan d'actions – ateliers réunissant les groupes de travail
- **Mars 2025** : présentation du plan d'actions en comité de pilotage pour validation et déploiement
- **Novembre 2025** : ajout des actions sur les déplacements professionnels

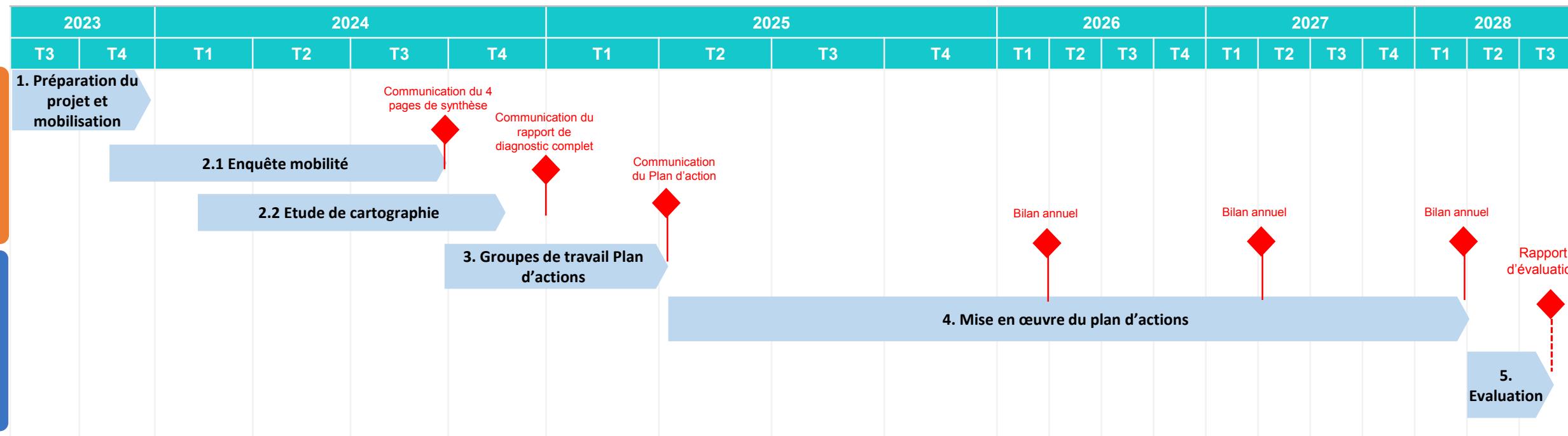


Calendrier de la démarche



Le PMIE se déroule en **2 phases**. Une phase de **diagnostic**, puis une phase d'élaboration du **plan d'actions** et de mise en œuvre.

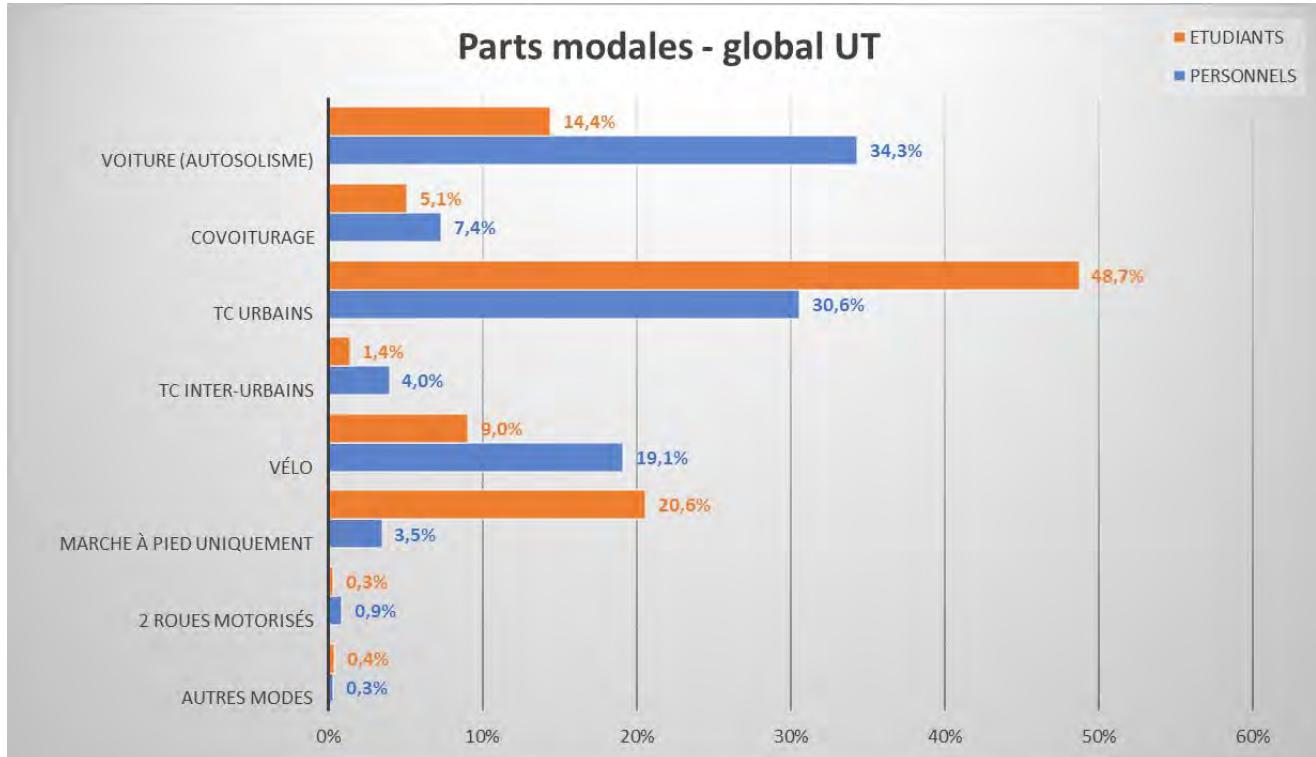
Le plan d'actions est déployé pour une durée de 3 ans et sera évalué à l'issue de cette période. Il s'en suivra une nouvelle phase de diagnostic pour mesurer le changement des pratiques de mobilité.



Etat des lieux 2024 : part modale* des personnels et étudiants



*La part modale d'un mode de déplacement est calculée en divisant le nombre de déplacements avec ce mode par le nombre total de déplacements déclarés par les répondants.



7,4% des personnels utilisent le covoiturage avec en moyenne 2,3 passagers à bord.
5,1% des étudiants utilisent le covoiturage avec en moyenne 2,6 personnes à bord.



30,6% des personnels utilisent les TC urbains :

- Métro : 23,5%
- Bus : 5,9%
- Autres : 1,2%

48,7% des étudiants utilisent les TC urbains :

- Métro : 35,2%
- Bus : 12,4%
- Autres : 1,2%



19,1% des personnels utilisent le vélo dont :

- Vélo classique : 15,6%
- Vélo à assistance électrique (VAE) : 3,5%

8,7% des étudiants utilisent le vélo classique (0,3% un VAE)

Objectif 2028 : part modale des personnels et étudiants



Lors du comité de pilotage (Mars 2025), les représentants des établissements ont désiré fixer des objectifs ambitieux de réduction de l'autosolisme, face à l'urgence et à leurs engagements forts en matière de transition environnementale et sociétale. Le plan d'actions présenté ci-après servira à atteindre ces objectifs à l'horizon 2028.

Objectif de part modale des personnels	2024	2028*	Réduction de l'autosolisme	Emissions GES évitées
Autres modes	1,2%	1,2%	-10%	1701 tCO2e/an évitées* = 283 tours du monde
Marche	3,5%	4,5%		851 vols Paris-New York
Vélo	19%	22%		172 français (empreinte carbone annuelle)
Transports en commun urbains (TCU)	31%	33%		
Transports en commun inter-urbains (TCIU)	4%	5%		
Covoiturage	7%	10%		
Voiture solo	34%	24%		
Objectif de part modale des étudiants	2024	2028*	Réduction de l'autosolisme	Emissions GES évitées
Autres modes	0,7%	0,7%	-5%	5 518 tCO2e/an évitées* = 918 tours du monde
Marche	21%	21%		2 760 vols Paris-New York
Vélo	9%	11%		557 français (empreinte carbone annuelle)
Transports en commun urbains (TCU)	49%	49%		
Transports en commun inter-urbains (TCIU)	1,4%	2,4%		
Covoiturage	5%	7%		
Voiture solo	14%	9%		

*Hypothèses de ventilation de la réduction de l'autosolisme sur les autres modes. L'important est l'atteinte de l'objectif de réduction de l'autosolisme.

Un plan d'actions mobilité durable selon 5 axes



Communication,
sensibilisation et
animation

La voiture autrement

Promotion des
transports en
commun urbains
et inter-urbains

Développement des
modes actifs
(marche et vélo)

&

Optimiser et verdier
les déplacements
professionnels

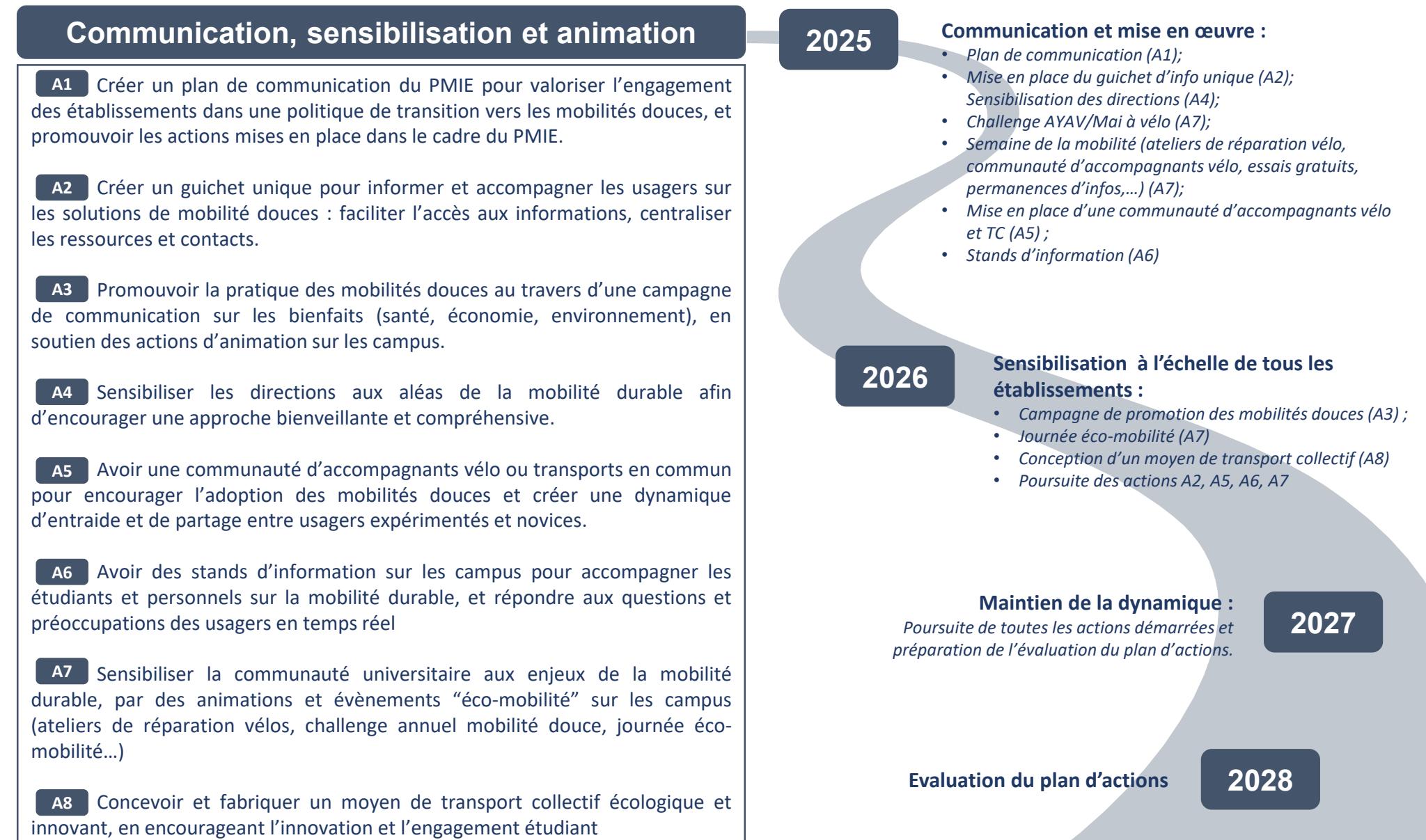
Méthodologie :

Le plan d'actions a été élaboré, suite à 5 groupes de travail sur la période Octobre 2024 - Septembre 2025.

Chaque groupe de travail s'est réuni autour de 4 ateliers, avec la dynamique suivante :

- ✓ **Atelier n°1 :** appropriation des éléments de diagnostic pour la thématique du GT, définition des objectifs du GT et de l'ambition (report modal)
- ✓ **Atelier n°2 :** World café – brainstorming sur les pistes d'actions
- ✓ **Atelier n°3 :** Remontée / travail des pistes d'action avec les partenaires
- ✓ **Atelier n°4 :** Formalisation du plan d'actions (fiches action) + priorisation

Un plan d'actions mobilité durable selon 5 axes



Un plan d'actions mobilité durable selon 5 axes



La voiture autrement

A9 Déployer et promouvoir un service de covoiturage pour la communauté universitaire (personnels et étudiants).

A10 Déployer des solutions alternatives de mobilité en journée : autopartage, vélos, trottinettes...

A11 Réaliser l'inventaire des places de parkings (voiture, 2 roues, PMR, vélos/trottinettes) et bornes de recharge électrique, et planifier la redistribution entre les différents modes de déplacement pour favoriser une mobilité plus durable.

A12 Disposer de la cartographie des parkings existants au niveau des stations de transport en commun, gares, et en périphérie des villes, pour communication à la communauté universitaire.

A13 Déployer des bornes de recharge électrique sur les campus.

2025

Lancement de nouveaux services :

- *Service de covoiturage (A9);*
- *Solutions alternatives en journée (A10);*

2026

Infrastructures et équipements :

- *Inventaire et redistribution des places de parkings (A11)*
- *Cartographie des parkings existants (A12)*
- *Bornes de recharge électrique (A13)*

Maintien de la dynamique :

Poursuite de toutes les actions démarquées et préparation de l'évaluation du plan d'actions.

2027

Evaluation du plan d'actions

2028

Un plan d'actions mobilité durable selon 5 axes



Promotion des transports en commun urbains et inter-urbains

- A14** Améliorer les lignes ferroviaires les plus utilisées par les personnels et les étudiants, et faire remonter les besoins des usagers en termes d'aménagement des Pôles d'Echange Multimodaux (PEM).
- A15** Améliorer l'accès vers les gares et l'expérience de transport des étudiants et du personnel.
- A16** Avoir un service de location vélo longue durée en gare afin d'encourager l'inter-modalité train/vélo pour les déplacements domicile-travail.
- A17** Créer un abonnement intermodal (vélo, train, bus, métro...) pour encourager l'intermodalité.
- A18** Améliorer la desserte des sites universitaires en transports en commun et proposer des abonnements adaptés aux besoins de déplacement.

2025

Accessibilité et services :

- Amélioration des lignes ferroviaires (A14)
- Service de location vélo longue durée en gare (A16)

2026

Expérience utilisateur :

- Améliorer l'accès vers les gares et l'expérience de transport (A15)
- Améliorer la desserte des sites universitaires (A18)

2027

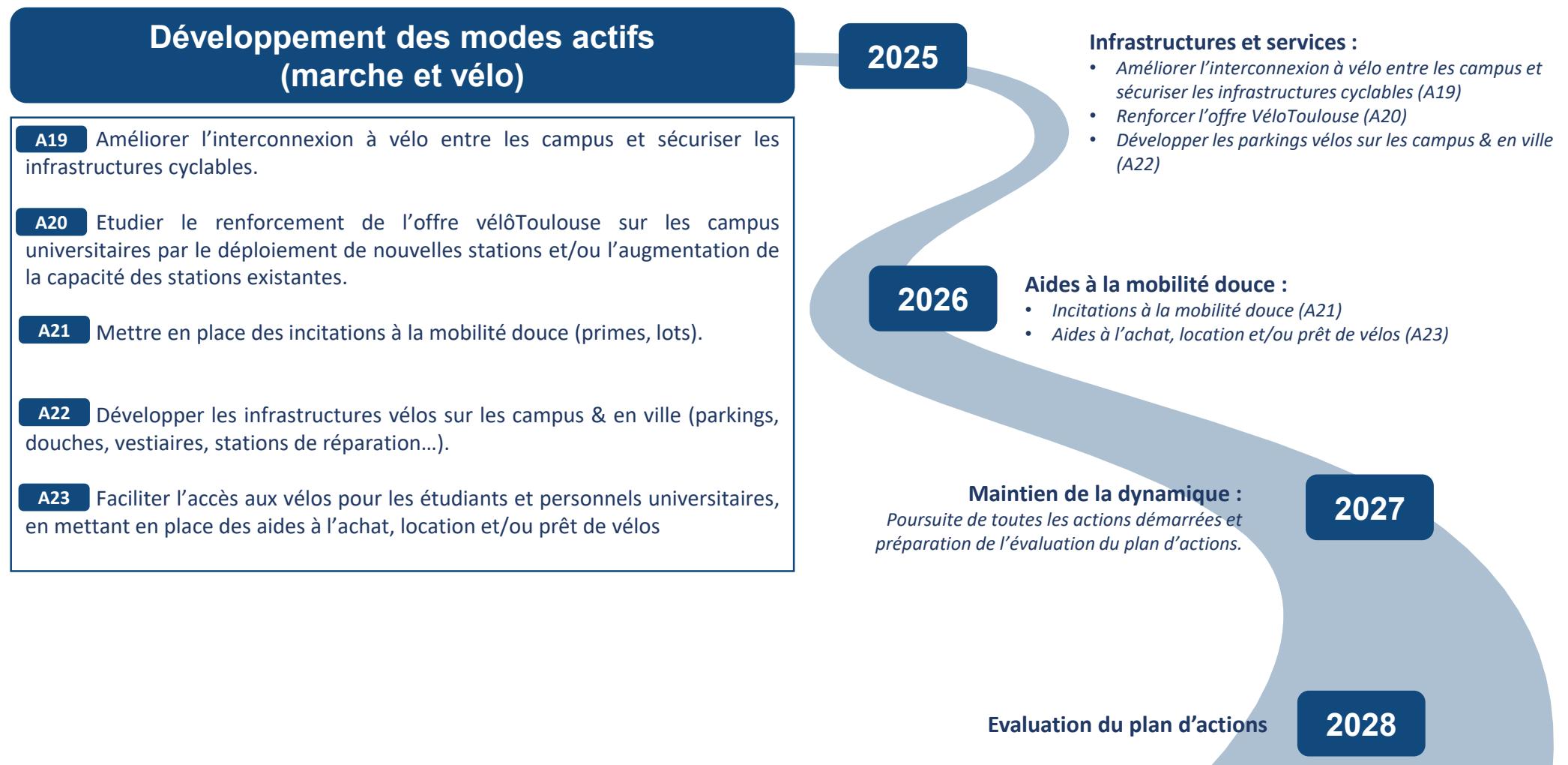
Intermodalité et maintien de la dynamique :

- Abonnement intermodal (A17)
- Poursuite de toutes les actions démarrées et préparation de l'évaluation du plan d'actions.

Evaluation du plan d'actions

2028

Un plan d'actions mobilité durable selon 5 axes



Un plan d'actions mobilité durable selon 5 axes



Optimiser et verdier les déplacements professionnels

- A24** Rédiger un document cadre pour une politique voyage responsable, avec un socle commun applicable aux établissements
- A25** Optimiser la flotte de véhicules de service en favorisant la mutualisation entre établissements et/ou l'utilisation d'un service tiers d'autopartage.
- A26** Assurer la transition énergétique des véhicules de service, en renouvelant la flotte par des véhicules propres.
- A27** Développer des navettes inter-sites autonomes.
- A28** Avoir un service de vélos pliables / trottinettes proposé pour les déplacements professionnels.
- A29** Cartes professionnelles pour l'utilisation des Transports en Commun & Vélo en Libre Service
- A30** Mettre en place Fairtiq pour les déplacements professionnels des personnels.
- A31** Mettre en place une formation à l'éco-conduite pour les agents
- A32** Mettre en place un outil de calcul des émissions des déplacements professionnels

2025

Promotion des mobilités douces :

- Politique voyage responsable (A24)
- Cartes professionnelles pour l'utilisation des TC + VLS (A29)
- Outil de calcul des émissions des déplacements professionnels (A32)

2026

Flottes de véhicules et services :

- Optimisation de la flotte de véhicules (A25)
- Transition énergétique des véhicules de service (A26)
- Navettes inter-sites autonomes (A27)
- Service de vélos pliables / trottinettes (A28)
- Fairtiq pour les déplacements professionnels des personnels (A30)
- Formation à l'éco-conduite pour les agents (A31)

2027

Maintien de la dynamique :

Poursuite de toutes les actions démarrées et préparation de l'évaluation du plan d'actions.

Evaluation du plan d'actions

2028



- **Instances de suivi** du plan d'action mobilité durable :
 - Comités Techniques (COTEC) – Référents Mobilité et partenaires
 - Comités de Pilotage (COPIL) – Directions, portage politique des établissements et partenaires
- Réitérer **l'enquête mobilité** pour suivre les évolutions du Plan de Mobilité (tous les trois ans)
- **Indicateurs** (quelques exemples) :
 - Evolution de la part modale, indicateur principal du PMIE
 - Nombre de permanences d'information organisées sur les campus à l'année
 - Nombre de participants aux animations éco-mobilité
 - Nombre d'ateliers de réparation vélo/an
 - Nombre d'utilisateurs actifs sur la plateforme de covoiturage
 - % du parking attribué aux modes de transport alternatifs à l'autosolisme
 - ...